Niveau(x) d'enseignement: 5 Numéro EDUQ : 8170078
Centre d'intérêt: 93

Gradwell, John B.

Objectifs basés sur la compétence, le rendement des nouveaux maîtres de l'enseignement professionnel au Québec / John B. Gradwell ; sur la dir. de June E. Cooper. -- [Montréal] : Université McGill, PPMEP, 1980.
50 f. ; 28 cm.

Bibliographie: f. 48-50.

Cote Dewey: 371.11'09714/G733o Cote LC: LB/1719/.C38

Descripteur(s): *Enseignement professionnel *Aptitude professionnelle *Compétence de l'enseignant *Formation des enseignants *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Delphi (Méthode)

Ce projet a été entrepris en vue d'atteindre les objectifs suivants: 1. Déterminer les aptitudes, axées sur le rendement, que doit posséder le professeur de disciplines professionnelles qui commence à enseigner; 2. Valider la substance de ces aptitudes; 3. Etablir un rapport final précisant les objectifs qui ont été validés et faisant certaines recommandations concernant les programmes d'enseignement professionnel.

Dans une première étape, à partir des documents publiés en Amérique du Nord sur le sujet au cours des dix dernières années, l'auteur a dressé une liste, adaptée aux besoins locaux et aussi complète que possible, de 159 aptitudes. Un groupe de vingt spécialistes, tous ayant oeuvré au moins cinq ans dans le milieu de l'enseignement professionnel et, sauf un, ayant enseigné au niveau secondaire, a été appelé par la suite à valider cette liste, lors d'une rencontre à l'Université McGill, le 16 mai 1980, au moyen de la méthode Delphi. La liste des aptitudes, reproduite en annexe, comprend dix groupes: planification, mise en oeuvre et évaluation des programmes; planification de l'enseignement, exécution de l'enseignement; évaluation de l'enseignement; administration; orientation; relations entre l'école et la collectivité; associations d'élèves; coordination; rôle du professionnel et son perfectionnement.

Cent cinquante-deux aptitudes ont été validées comme étant appropriées aux professeurs de disciplines professionnelles du Québec. Cent huit de ces aptitudes devraient représenter les habiletés pédagogiques requises pour la qualification. Il est proposé que ces renseignements soient utilisés pour les programmes d'enseignement professionnel au niveau du certificat et du baccalauréat afin que ces programmes soient désormais conçus davantage en fonction du rendement.

Type de document: r

Financement: Bénéficiaire - Université McGill
Organisme(s) source(s) - MEQ - DGES
Programme(s) de subvention - PPMEP
Auteur de l'analyse: ar

L D U Q 8170078

OBJECTIFS BASÉS SUR LA COMPÉTENCE - LE RENDEMENT

John Gradwell

Université McGill

E D U Q 8170078

OBJECTIFS BASÉS SUR LA COMPÉTENCE/LE RENDEMENT DES NOUVEAUX MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU QUÉBEC

JOHN B. GRADWELL
SUR LA DIRECTION DE
JUNE E. COOPER - PPMEP
UNIVERSITÉ MCGILL

CETTE RECHERCHE A ÉTÉ REALISÉE GRÂCE À UNE SUBVENTION OCTROYÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (PPMEP) DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
UNIVERSITÉ McGILL - 1980

AVANT-PROPOS - Buts du projet

Le présent projet a été entrepris afin d'atteindre les objectifs suivants:

- choisir les aptitudes, axées sur le rendement, que doit posséder le professeur de disciplines professionnelles qui commence à enseigner au Québec;
- valider la substance de ces aptitudes en demandant aux participants d'un atelier d'utiliser le procédé mis au point à cette fin;
- établir un rapport final précisant les objectifs qui ont été validés et faisant certaines recommandations concernant les programmes d'enseignement professionnel offerts au Québec.

I. Sélection des aptitudes

Le terme "aptitudes" tel qu'utilisé dans la présente étude, peut être défini de la façon suivante:

> "Connaissances, habiletés, comportement affectif et jugement dont l'enseignant (ou le futur maître) devra faire preuve à un niveau prédéterminé."

Il y a un certain nombre de façons de choisir des aptitudes, par exemple:

- réunir un groupe de spécialistes qui, en se fondant sur leur expérience, dressent une nouvelle liste d'aptitudes ou modifient les listes existantes;
- observer les enseignants en classe afin d'analyser et de classifier leur comportement et leurs tâches;
- analyser les descriptions de poste que différentes commissions scolaires ont établies afin de déterminer exactement les tâches qui incombent à l'enseignant.

Nous avons décidé tout d'abord d'inventorier les listes d'aptitudes qui existaient déjà avant de nous pencher sur les deux autres possibilités qui risquaient de prendre plus de temps et d'être moins fructueuses.

Nous avons procédé à la sélection des aptitudes en deux temps. Nous avons d'abord examiné et analysé tout le matériel consacré à ce sujet au cours des dix dernières années. Certaines sources nous ont été utiles, comme les documents mis à notre disposition par l'Education Research and Information Center (ERIC) et d'autres publications et périodiques, surtout ceux qui sont énumérés dans la bibliographie du présent rapport.

Après avoir fait un premier examen des documents disponibles, nous nous sommes rendu compte qu'il existait actuellement de nombreuses listes d'aptitudes. Parmi les listes les plus connues et qui sont souvent citées dans les documents pertinents, mentionnons les listes des études suivantes:

	Auteur	Titre de l'étude	Nombre d'aptitudes énumérées
1.	Bensen	The Industrial Education Teacher's Professional Tasks	56
2.	Cotrell	Model Curricula for Vocational and Technical Teacher Education	384
3.	Courtney	Competencies of Vocational Teachers	31
4.	Huffstutler	Study of Needs for Vocational-Technical Professional Personnel Development in Texas	144
5.	Ohio State University	Performance Based Teacher Education Modules	100
6.	Perkins	Competencies of Trade and Industrial Teachers	164
7.	Resnick	Validation of the Competencies Needed by Vocational Career Educators: Phase I	194

Dans les études susmentionnées, certaines aptitudes se recoupent tandis que d'autres sont uniques. Par conséquent, comme deuxième étape de cette première phase, nous avons examiné les points communs et les différences afin de pouvoir dresser une liste qui soit la plus complète possible sans chevauchement ou détails excessifs. Ces détails étaient superflus étant donné que la liste finale devait être évaluée dans un délai raisonnable par un groupe de spécialistes.

Comme la grande partie de ces aptitudes résultaient d'études effectuées aux Etats-Unis, nous avons examiné toutes les aptitudes inscrites sur la

liste synthétisée afin de déterminer si elles reflétaient les besoins des Canadiens en général et ceux des Québécois en particulier; nous avons fait les modifications qui s'imposaient.

II. Validation des aptitudes

Le deuxième objectif de la présente étude, tel que précisé dans l'avant-propos, était de déterminer si les aptitudes choisies au cours de la première phase reflétaient les besoins des enseignants du Québec, c'est-à-dire dans quelle mesure leur contenu était valide.

De nombreuses études antérieures avaient servi à valider différents groupes d'aptitudes à des fins précises. Toutefois, comme la nouvelle liste comportait des modifications, des ajouts et des radiations, il importait qu'elle fasse l'objet d'une nouvelle validation pour déterminer si elle était adaptée aux enseignants du Québec.

Le processus de validation avait pour but de vérifier si le contenu de chaque énoncé définissait le comportement pédagogique qu'un professeur de disciplines professionnelles doit avoir et surtout les habiletés nécessaires pour obtenir la qualification légale. Par ailleurs, ce processus devait nous permettre de déterminer si la liste était complète, si une trop grande importance avait été accordée à certaines aptitudes et enfin si chaque aptitude était classée dans la bonne catégorie.

M. Charles Johnston, dans son ouvrage intitulé "A Comparative Analysis of Three Basic Designs for Competency Validation", a examiné trois façons possibles de valider les aptitudes. Il a désigné ces méthodes sous les

noms suivants: unanimité des spécialistes, évaluation du produit et analyse logique. L'annexe 2 indique les particularités de chacun de ces modèles.

Nous avons décidé d'utiliser le modèle axé sur l'unanimité des spécialistes pour la présente étude, surtout à cause du fait que la liste synthétisée résultait de "l'opinion de spécialistes" dans toute l'Amérique du Nord. Nous n'avons pas essayé de choisir les aptitudes en observant directement les enseignants en classe et nous n'avons pas analysé les descriptions de poste. Nous reconnaissons néanmoins que les autres modèles possédaient des avantages particuliers. L'un des principaux avantages était que les fonctions et les tâches des enseignants locaux pouvaient être déterminées d'une façon précise tandis que la liste synthétisée portait sur l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Comme nous voulions tenir compte des points forts des autres modèles, nous avons choisi minutieusement les spécialistes qui se sont éventuellement réunis pour essayer d'en arriver à un consensus sur chaque aptitude.

La méthode Delphi

Nous avons décidé d'utiliser la méthode Delphi pour obtenir cette unanimité, étant donné qu'elle permet au groupe de discuter pour en arriver à un consensus et de faire connaître ses réactions. Il était nécessaire de favoriser les discussions et les réactions car chaque énoncé pouvait soulever des discussions entre les membres du groupe. Par ailleurs, il importait que ces personnes puissent nous dire s'il fallait modifier les énoncés, les rédiger autrement ou ajouter d'autres aptitudes.

La méthode Delphi a été conçue dans les années cinquante à des fins de recherche militaire et elle a été ensuite utilisée par la défense et l'industrie pour faire des prévisions. Dans les années soixante, cette méthode a été expérimentée dans des secteurs autres que la défense et elle a surtout été utilisée comme moyen de communication pour résoudre des questions administratives, comme prendre une décision lorsque différents groupes avaient des idées contradictoires (Linstone et Turoff, 1975).

Même si nous pensions que l'analyse des données pouvait être basée sur la méthode Delphi, étant donné que nous avions pu maintenir la liste des aptitudes à un nombre raisonnable (159), il se pouvait toutefois que les discussions qui découleraient de la demande de répondre à trois questions prennent beaucoup de temps.

Afin que les réponses puissent être données le plus rapidement possible, nous avons fait imprimer des formules; à gauche, il y avait les aptitudes et à droite, des colonnes permettant aux répondants de cocher les réponses voulues. Il a aussi été nécessaire, au cours de l'atelier, de déterminer quelle proportion des répondants devait être d'accord pour déclarer qu'il y avait eu unanimité. A cette fin, nous avons utilisé le même tableau statistique que celui qui avait été utilisé antérieurement par Resnick (annexe 3).

Méthodes et processus

Nous avons inclus un exemple des formules utilisées pour le processus de validation (annexe 4). Il faut remarquer que les aptitudes étaient inscrites à gauche de la formule tandis que les colonnes de droite permettaient aux répondants de fournir les renseignements suivants:

- cette aptitude doit être acquise par le professeur de disciplines professionnelles (ou ne doit pas l'être);
- cette aptitude est un élément indispensable de la phase initiale de la qualification légale du professeur (ou un élément inutile);
- cette aptitude est bien rédigée ou doit être modifiée, auquel cas l'espace de droite était utilisé pour inscrire les modifications.

Trois exemplaires de chaque page étaient attachés ensemble. Le même processus a été utilisé pour chaque aptitude: si l'unanimité n'était pas obtenue lors de la première tentative, le groupe discutait de cette aptitude et votait une deuxième fois sur la deuxième feuille. Les répondants utilisaient le troisième exemplaire pour prendre des notes ou pour d'autres raisons personnelles. Des transparents étaient utilisés pour inscrire le nombre de personnes qui votait pour chaque option. Les participants pouvaient donc voir combien de personnes avaient voté d'une façon affirmative ou négative et lorsqu'il n'y avait pas de nette majorité, ils pouvaient se laisser influencer par la majorité s'ils le désiraient.

Lorsque les participants aboutissaient à un accord au niveau 0.1 ou plus élevé, en ce qui concerne la première partie de la discussion sur une aptitude précise, ils votaient pour déterminer si l'aptitude devait faire partie du programme initital de qualification. Ils pouvaient donc convenir qu'un enseignant devait posséder une certaine aptitude mais découvrir plus tard que cette aptitude n'était pas essentielle pour la qualification.

Choix du groupe "de spécialistes"

Le succès du modèle axé sur l'unanimité des spécialistes dépend en grande partie du degré de connaissances de ceux qui prennent les décisions. Les résultats seront valables dans la mesure où les spécialistes possèdent vraiment toutes les qualités nécessaires pour porter de bons jugements et s'acquittent consciencieusement de leur travail. Les points ci-dessus étaient d'une importance primordiale étant donné qu'il est fort possible que les programmes de formation des enseignants soient élaborés en fonction des aptitudes validées.

Les personnes dont le nom apparaît à l'annexe 5 ont été invitées à participer à un atelier afin de valider la liste des aptitudes. Tous les membres du groupe ont oeuvré pendant cinq ans au moins dans le milieu de l'enseignement professionnel et, à une exception près, ils ont tous enseigné au niveau secondaire à un moment donné. Quant à leurs fonctions actuelles, l'échantillon se répartissait comme suit:

Fonctions actuelles des "spécialistes" participant à l'atelier	Nombre de personnes
Enseignants de matières professionnelles	5
Coordonnateurs/conseillers - enseign. profess.	6
Professeurs de cours professionnels	5
Autres	4

Quant à la catégorie "autres" dont il est question ci-dessus, chaque personne avait déjà été professeur de cours professionnels mais avait accepté, depuis, d'autres responsabilités, telles qu'agent de la planification, directeur des services pédagogiques, etc. Le groupe dans son ensemble était donc représentatif de l'enseignement au niveau de la base et au niveau de la supervision et de la planification.

Déroulement de l'atelier

Pendant toute la journée du 16 mai 1980, un atelier s'est déroulé à l'université McGill à Montréal afin de valider les aptitudes conformément au processus susmentionné. M. H. Resnick, de l'université de Boston, dont les travaux antérieurs sur le sujet nous ont permis de dresser notre liste synthétisée des aptitudes, a participé au processus de validation.

Après une brève entrée en matière au cours de laquelle les participants ont pu faire connaissance, ceux-ci ont pris place à des bureaux faisant face au responsable de l'atelier et à l'écran nécessaire à l'utilisation du rétroprojecteur. Un préposé avait pour mission d'inscrire les résultats du scrutin, de noter les aptitudes supplémentaires et de modifier le libellé des énoncés. Le responsable a donné des explications sur l'étude, sur le travail qui avait déjà été effectué et il a indiqué de quelle façon la technique Delphi pouvait être utilisée pour valider des aptitudes.

Les discussions ont été très enrichissantes étant donné qu'elles ont permis d'éclaircir davantage certains points et de rédiger les énoncés d'une façon plus précise. Il a été bien plus facile d'obtenir l'unanimité sur certains points que sur d'autres et par conséquent, les discussions ont occupé un temps considérable. A la fin de l'atelier, les groupes suivants avaient été validés:

- planification, mise en oeuvre et évaluation des programmes;
- planification de l'enseignement;
- exécution de l'enseignement;
- évaluation de l'enseignement;
- administration;
- orientation.

Les autres groupes d'aptitudes ont été validés par un processus semblable mais non identique puisque nous avons demandé aux participants de l'atelier de remplir les formules chez eux. Tous les membres ont rempli et retourné les formules; cependant, il y a alors eu deux différences importantes dans la validation des groupes d'aptitudes portant les numéros sept à dix. Tout d'abord, le groupe n'a eu aucune possibilité de voter une deuxième fois lorsque l'unanimité n'était pas évidente; de plus, le groupe n'a pu discuter ensemble de la façon de reformuler une aptitude précise. Néanmoins, toutes les propositions de reformulation ont été inscrites sur une liste principale et lorsque les modifications proposées ont pu être faites sans changer l'intention initiale, nous avons procédé aux modifications en question. Ces quatre derniers groupes d'aptitudes comprenaient:

- les relations entre l'école et la collectivité;
- les associations d'élèves des cours professionnels;
- la coordination;
- le rôle du professionnel et son perfectionnement.

Résultats et recommandations

L'annexe 1 contient une liste complète des aptitudes validées. Cette liste est assez facile à comprendre, mais afin d'aider le lecteur, nous donnons ci-dessous des explications sur les points principaux.

Il faut d'abord remarquer qu'il y a cent cinquante-trois aptitudes. En regard de chaque aptitude, il y a un signe qui donne les renseignements suivants:

Colonnes 1 à 3: Question: "Est-ce que l'aptitude est pertinente ou nécessaire pour le professeur de disciplines professionnelles au Québec?" Réponse:

- Col. 1 pertinente
- Col. 2 non pertinente
- Col. 3 le groupe n'est pas unanime

Colonnes 4 à 6: Lorsqu'il est indiqué dans la colonne 1 qu'une aptitude est nécessaire au professeur, il faut répondre à la deuxième question qui se lit comme suit: "Est-ce que cette aptitude est importante pour le professeur qui veut obtenir la qualification légale?"

- Col. 4 essentielle
- Col. 5 non essentielle
- Col. 6 le groupe n'est pas unanime

Les colonnes 7 et 8 examinent si le libellé de l'énoncé doit être modifié ou s'il doit être conservé tel que rédigé par le chercheur.

- Col. 7 libellé accepté tel que rédigé initialement
- Col. 8 libellé modifié par le groupe

Nombre global d'aptitudes

La liste initiale, telle que présentée au groupe de spécialistes (jury), comprenait cent cinquante-neuf aptitudes et la liste finale, l'annexe 1, en comprenait cent cinquante-trois. Les six autres aptitudes ont été unanimement éliminées par le jury ou elles ont été intégrées dans d'autres aptitudes lors des discussions. Cent cinquante-deux des cent cinquante-trois aptitudes qui restaient ont été considérées essentielles aux professeurs de disciplines professionnelles. La seule aptitude controversée a été l'aptitude numéro 70: le jury n'a pu décider si cette aptitude était essentielle à un professeur de disciplines professionnelles ou seulement à un coordonnateur d'enseignement professionnel.

Aptitudes requises pour la qualification

Cent huit des cent cinquante-deux aptitudes en question ont été considérées comme reflétant les habiletés que le professeur de disciplines professionnelles doit posséder pour recevoir la qualification légale lui permettant d'enseigner les disciplines professionnelles au niveau secondaire. (Au Québec, cette partie du programme est désignée sous le nom de "formation" et exige trente crédits d'études universitaires en psycho-pedagogie dans le cadre d'un programme de certificat ou de baccalauréat en éducation destiné aux professeurs de disciplines professionnelles.) En ce qui concerne les trente-quatre autres aptitudes, vingt-neuf ont été considérées "non essentielles" pour un professeur débutant et aucune unanimité n'a été obtenue sur les quinze autres aptitudes. C'est ainsi que les trente-quatre aptitudes qui avaient auparavant été jugées importantes pour un professeur de disciplines professionnelles ont plus tard été considérées comme ne devant pas

nécessairement faire partie du premier semestre d'un cours de trente heures. (Ces aptitudes peuvent vraisemblablement faire partie des connaissances que le professeur peut acquérir sur le tas ou dans un programme de soixante credits du cours menant au B.Ed. Au Québec, cette partie du programme est désignée sous le nom de "perfectionnement".)

Reformulation des aptitudes

Comme nous l'avons déjà mentionné, la liste des cent cinquante-neuf aptitudes provient de diverses listes déjà dressées et validées. Un grand nombre de ces aptitudes ont été reformulées au cours de la première phase de la présente étude pour refléter les besoins locaux. Cependant, les modifications apportées au cours du processus de validation ont été bien plus complètes: quatre-vingt-six (environ 70 %) des cent cinquante-trois aptitudes ont été reformulées d'une façon quelconque. L'importance de la reformulation indique bien que le jury s'est acquitté consciencieusement de sa tâche et voulait s'assurer que chaque aptitude serait bien interprétée.

Résumé

Cent cinquante-deux aptitudes ont été validées comme étant appropriées aux professeurs de disciplines professionnelles du Québec. Cent huit de ces aptitudes devraient représenter les habiletés pédagogiques requises pour la qualification. Il est proposé que ces renseignements soient utilisés pour les programmes d'enseignement professionnel au niveau du certificat et du baccalauréat afin que ces programmes soient désormais conçus davantage en fonction du rendement. Cette liste devrait être considérée comme

représentant les exigences minimales plutôt que comme une liste complète. Par exemple, deux membres du jury ont écrit qu'à leur avis, d'autres aptitudes ont peut-être été ajoutées aux programmes de formation pédagogique. On a donné comme exemple précis qu'un professeur "devait acquérir une connaissance fonctionnelle de la langue française, en fonction de sa spécialisation professionnelle."

15 GROUPE D'APTITUDES numéro: 1

Titre: PLANIFICATION, MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
1. Concevoir et effectuer une enquête auprès de la population locale afin d'obtenir des renseignements sur ses besoins particuliers. Faire participer le personnel de l'école, des représentants des syndicats et des employeurs, du MEQ et des élèves actuels et anciens.	X				X			X	
2. Planifier les programmes d'enseignement professionnel nécessaires en fonction des résultats de l'enquête auprès de la population.	X				X			X	
3. Prévoir la formation d'un comité consultatif. Pour ce faire: a) déterminer le rôle et les fonctions de ce comité; b) déterminer les critères de sélection des membres du comité et choisir ces membres; c) initier les membres du comité à leur rôle et à leurs fonctions et diriger périodiquement les réunions; d) agir en qualité d'agent de liaison auprès du comité en élaborant, interprétant et appliquant les politiques au nom de l'école.	X				X			X	
4. Fixer les buts et les objectifs généraux du programme d'enseignement professionnel. Fixer ces objectifs en fonction des données sur la composition et les besoins particuliers de la population locale et de la philosophie du programme d'enseignement général de l'école.	X			X				X	X

16

GROUPE D'APTITUDES numéro: 1

Titre: PLANIFICATION, MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
5. En se fondant sur ces buts et objectifs et de concert avec les comités consultatifs, déterminer quelles occupations doivent faire partie des cours d'enseignement professionnel qui seront offerts.	X				X			X	
6. Elaborer le programme d'enseignement professionnel. Pour ce faire: a) déterminer quelles aptitudes l'élève devra acquérir pour postuler un emploi; b) préciser les normes de rendement pour chaque tâche professionnelle; c) définir les connaissances, les aptitudes et les attitudes liées à chaque tâche; d) déterminer dans quel ordre d'importance ces tâches doivent être enseignées.	X			X				X	
7. Fixer, pour les tâches et les activités prévues, les objectifs généraux et les objectifs de rendement spécifiques que l'élève stagiaire doit atteindre.	X			X			X		
8. Etablir les critères nécessaires pour évaluer si les élèves ont atteint chacun des objectifs de rendement fixés.	X			X				X	
9. Concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'expérience professionnelle en tant que partie intégrante du programme d'enseignement professionnel.	X			X				X	

16

GROUPE D'APTITUDES numéro: 1

Titre: PLANIFICATION, MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
10. Analyser les besoins à long terme du programme d'enseignement professionnel en matière de locaux, de matériel, de fournitures, de personnel et de ressources diverses.	X					X		X	
11. Faire un examen périodique des locaux et du matériel qui s'y trouve afin d'évaluer dans quelle mesure ils reflètent les progrès technologiques du marché du travail.	X			X				X	
12. Elaborer des projets pédagogiques, des prévisions budgétaires, des plans de travail à long terme pour le programme d'enseignement professionnel.	X				X		X		
13. Prévoir quelles techniques seront utilisées pour mettre en oeuvre les nouveaux programmes et mettre à jour les programmes en vigueur conformément aux progrès technologiques et aux tendances professionnelles.	X					X	X		
14. Coordonner les renseignements reçus à l'intention du comité consultatif afin que l'enseignement soit basé sur les techniques les plus récentes du secteur professionnel.	X					X		X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: II

Titre: PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
15. Se procurer des guides sur les programmes d'études connexes actuellement offerts et utiliser les directives du MEQ pour planifier et rédiger le matériel requis pour le programme.	X			X				X	
16. Définir les principales unités du programme d'études en fonction des besoins professionnels et des besoins et des intérêts des élèves.	X			X			X		
17. Fixer les objectifs généraux de chaque unité du programme et les objectifs spécifiques de rendement que les élèves devront atteindre au sein de chaque unité.	X			X				X	
18. Placer les objectifs de rendement des élèves par ordre d'importance afin que l'apprentissage progresse méthodiquement et soit pertinent à l'accomplissement de la tâche.	X			X				X	
19. Déterminer et concevoir le contenu de l'apprentissage dans chaque unité et prévoir les objectifs de rendement, les méthodes pédagogiques, différentes activités pédagogiques et les normes de rendement.	X			X			X		
20. Etablir et choisir le matériel auxiliaire nécessaire pour chaque unité, y compris les outils et le matériel, les textes, les références et les autres instruments pédagogiques.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: II

19 Titre: PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
21. Concevoir des cours distincts pour chacun des objectifs de rendement (ou groupe d'objectifs de rendement) fixés pour chaque unité et élaborer des plans de cours précis. Chaque plan doit comprendre une entrée en matière, une évaluation préalable, un exposé, des activités pédagogiques auxquelles les élèves participeront, un résumé et une évaluation.	X			X				X	
22. Concevoir le matériel auxiliaire nécessaire pour appliquer les directives (graphiques, matériel programmé, copies de documents, transparences de rétroprojecteurs, etc.).	X			X				X	
23. Prévoir les accessoires et les appareils audio-visuels nécessaires (projecteurs de films, projecteurs de bandes de films, magnétophones, télévision éducative).	X			X				X	
24. Etablir les critères qui régiront la sélection des manuels, des fournitures, des instruments pédagogiques ainsi que des accessoires pédagogiques conçus par l'industrie.	X			X				X	
25. Synthétiser tout le matériel mentionné aux numéros 15 à 24 en un programme d'études complet.	X			X				X	
26. Planifier et mettre en oeuvre des méthodes et des activités pédagogiques spéciales à l'intention des élèves désavantagés et handicapés.	X			X			X		X
27. Etablir une bibliothèque scolaire dotée d'un système de classement et de contrôle pour que les élèves puissent utiliser le matériel ressource.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: II

Titre: PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
28. Fournir des renseignements sur les activités pédagogiques et le fonctionnement du programme aux professeurs suppléants.	X			X				X	
29. Etablir un rapport entre le programme d'enseignement professionnel et l'ensemble du programme pédagogique de l'école.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: III

Titre: EXECUTION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATIC INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
30. Donner les cours de la façon suivante: a) faire une entrée en matière et une évaluation préalable; b) utiliser les techniques d'interrogation non-verbale et orales pour renforcer l'apprentissage; c) terminer le cours en faisant un résumé et une évaluation pour déterminer si les élèves ont atteint les objectifs fixés.	X			X				X	
31. Faire des expériences afin d'améliorer les aptitudes des élèves dans les trois champs de l'apprentissage: cognitif, affectif et psychomoteur.	X			X				X	
32. Transmettre les renseignements pertinents en utilisant des techniques "diversifiées" telles que l'enseignement en équipe,	X			X				X	
33. Créer des situations d'apprentissage qui permettent d'utiliser des instruments pédagogiques verbaux, écrits et automatisés.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: III

Titre: EXECUTION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
34. Utiliser les activités pédagogiques conçues pour maintenir l'attention des élèves pendant les exposés et les démonstrations; inciter les élèves à participer à d'autres activités après le cours.	X			X				X	
35. Fournir les renseignements pertinents en utilisant des techniques telles que le tableau de feutre, le tableau à feuilles volantes, le tableau noir ou vert, les tableaux d'affichage, les démonstrations, les modèles et les objets réels, le rétroprojecteur et l'épiscope.	X			X			X		
36. Transmettre les renseignements pertinents en utilisant des bandes de films, des diapositives, des films sonores, des films à concept unique et des bandes magnétoscopiques.	X			X			X		
37. Fournir verbalement les renseignements pertinents aux élèves en utilisant des techniques telles que des études de cas, des conférences, des causeries illustrées et des analogies.	X			X			X		
38. Diriger les activités d'apprentissage verbal organisées pour les élèves, telles que colloques, séances de remue-méninges, échanges en équipe, discussions en groupe, débats, techniques d'interrogation, jeux de rôle, simulations et interrogations orales:	X			X			X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: III

Titre: EXECUTION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
39. Diriger les élèves qui doivent étudier des documents écrits tels que manuels, communiqués, dépliants, feuilles de renseignements (travaux) et feuilles d'explications (travail).	X			X			X		
40. Utiliser la méthode axée sur la démonstration pour transmettre un concept, un principe ou une aptitude.	X			X			X		
41. Utiliser la méthode axée sur le projet pour fournir des renseignements pertinents et diriger les expériences de laboratoire des élèves.	X			X			X		
42. Diriger les ateliers et les expériences de laboratoire qui renforcent l'apprentissage en classe et permettent aux élèves d'acquérir de nouvelles connaissances.	X			X				X	
43. Aider les elèves à préparer les travaux de laboratoire en se servant de plans de travail. Guider leurs progrès en utilisant des feuilles d'explications (travail).	X			X			X		
44. Individualiser le processus pédagogique en donnant un enseignement renforcé aux élèves les plus doués et des travaux correctifs aux élèves lents.	X			X			X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: III

Titre: EXECUTION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
45. Faire participer l'élève à des activités pédagogiques qui ont lieu à l'extérieur de l'école, telles que des sorties éducatives, des expériences de travail et des stages.	X			X				X	
46. Montrer aux élèves comment utiliser les techniques mises au point pour régler les problèmes.	X			X			X		
47. Choisir les problèmes et les situations simulées que les élèves pourront analyser de différentes façons.	X			X				X	
48. Etablir un rapport entre les événements d'actualité, les questions sociales, les progrès technologiques pertinents à la matière enseignée et l'enseignement en classe.	X			X				X	
49. Apprendre aux élèves à développer des aptitudes pour l'étude et des habitudes de travail positives.	X			X			X		
50. Donner aux élèves des travaux pertinents au suivi des activités pédagogiques.	X			X				X	
51. Diriger les élèves qui enseignent à d'autres élèves en utilisant des techniques telles que les présentations d'élèves, l'étude supervisée par un groupe et les exposés d'élèves.	X			X			X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: IV

Titre: EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
52. Tenir compte des données accumulées sur les aptitudes de l'élève et les résultats qu'il a obtenus lors de l'évaluation du rendement actuel.	X			X			X		
53. Déterminer s'il est possible de mesurer le rendement en utilisant les tests normalisés ou les tests commerciaux qui sont disponibles.	X			X				X	X
54. Trouver des façons d'évaluer le travail des élèves, leur attitude à l'égard du travail, leurs qualités et leurs progrès au travail.	X			X				X	
55. Evaluer le fonctionnement et les réalisations des élèves en fonction des normes professionnelles établies.	X			X				X	
56. Evaluer le fonctionnement et les réalisations des élèves en fonction des objectifs de rendement établis.	X			X				X	
57. Evaluer les travaux individuels effectués dans le cadre des activités dirigées en fonction des objectifs de rendement.	X			X			X		
58. Aider les élèves à évaluer leurs propres progrès et concevoir des techniques d'évaluation personnelle dont ils pourront se servir.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: IV

Titre: EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
59. Travailler avec les élèves à évaluer leur rendement en fonction de mesures critériées (comme celles qui sont décrites pour les aptitudes numéros 55, 56 et 57).	X			X				X	
60. Concevoir et faire passer des tests d'aptitudes intellectuelles axés sur les objectifs pédagogiques. Ces tests peuvent être sous forme de compositions, de réponses vraies ou fausses, d'espaces à remplir, de points à apparier ou de choix multiples.	X			X				X	
61. Concevoir et utiliser les méthodes nécessaires pour analyser les résultats des tests, afin de mesurer les progrès des élèves, la validité et l'exactitude des tests.	X			X				X	
62. Concevoir et utiliser les méthodes nécessaires pour mesurer le rendement des élèves au cours des laboratoires et prévoir notamment l'évaluation des progrès des élèves, des tests de rendement, des feuilles d'appréciation du rendement et l'évaluation des articles fabriqués par l'élève.	X			X				X	
63. Concevoir et utiliser les méthodes nécessaires pour éprouver oralement les élèves, en utilisant les tests conçus par les professeurs et ceux qui sont disponibles sur le marché.	X			X				X	
64. Concevoir et utiliser des "études de cas" afin de déterminer dans quelle mesure les élèves sont capables de résoudre des problèmes.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: IV

Titre: EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
65. Concevoir et utiliser les méthodes qui permettront au professeur d'évaluer lui-même la qualité de son enseignement. Demander aux élèves de participer à ce processus d'évaluation. Obtenir des renseignements des autres professeurs et du personnel de la surveillance sur la qualité de son enseignement.	X			X				X	
66. Modifier les projets et les méthodes pédagogiques en fonction des réactions des élèves et d'autres personnes, qu'elles aient été observées ou sollicitées.	X			X			X		
67. Concevoir un système de classement conforme à la politique de l'école. Etablir les critères requis pour évaluer le rendement des élèves en fonction des objectifs de rendement, tels que ceux précisés dans le programme d'études.	X			X				X	
68. Concevoir un système qui permette de mesurer les progrès des élèves en fonction des objectifs cognitifs, affectifs et psychomoteurs.	X			X				X	
69. Evaluer tout le contenu du programme d'études.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: V

Titre: ADMINISTRATION

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
70. Pouvoir préparer des prévisions budgétaires relatives au capital d'exploitation pour des périodes de un an, de cinq ans et de dix ans.			X					X	
71. Pouvoir préparer un budget d'exploitation concernant les instruments non réutilisables, les produits de consommation, les services, les déplacements, les affiliations à des organismes professionnels, le matériel pédagogique, les ouvrages de référence et les périodiques.	X			X				X	
72. Indiquer quels ouvrages de référence et périodiques pertinents au programme devraient être conservés dans la bibliothèque de l'école.	X			X			X		
73. Définir le processus d'acquisition et préparer les demander d'achat pour le matériel et les fournitures pédagogiques ainsi que les produits de consommation après avoir obtenu l'autorisation nécessaire.	X			X				X	
74. Concevoir et établir un système d'inventaire pour le matériel et les fournitures pédagogiques.	X			X			X		
75. Exercer un contrôle sur les instruments, les fournitures et le matériel pédagogique.	X			X			X		
76. Etablir et mettre au point un système de réparation et d'entretien pour les instruments et le matériel de laboratoire.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: V

Titre: ADMINISTRATION

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
77. Faire en sorte que l'agencement du laboratoire professionnel simule le milieu professionnel et facilite le rendement de l'élève.	X			X			X		
78. Mettre en oeuvre un programme de contrôle de la chaleur, de la lumière et de la ventilation dans les laboratoires et les classes des cours professionnels.	X				X		X		
79. Proposer la politique (y compris les règlements) qui régira l'utilisation des locaux et des instruments des cours professionnels par le personnel d'autres écoles et des groupes de l'extérieur.	X			X				X	X
80. Accepter les cadeaux ou les dons de fournitures et de matériel, conformément à la politique de l'école.	X			X			X		X
81. Prendre les dispositions nécessaires à l'entreposage et à la protection des fournitures et du matériel. Mettre en oeuvre un système de contrôle permettant aux élèves d'emprunter des instruments et du matériel.	X			X			X		
82. Nommer les personnes qui seront responsables du laboratoire, y compris le nettoyage et l'entretien des lieux.	X			X				X	
83. Concevoir et établir un système de classement afin de conserver des formules et des dossiers pour les rapports professionnels demandés par la commission scolaire.	X			X				X	X

GROUPE D'APTITUDES numéro: V

Titre: ADMINISTRATION

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
84. Elaborer un programme complet qui comprendra la présentation de consignes de sécurité aux élèves, un dossier sur les résultats obtenus par les élèves lors des tests de sécurité, une méthode qui permette de donner les premiers soins aux élèves des cours professionnels et un plan qui assure l'utilisation d'appareils et de dispositifs de sécurité lorsqu'il y a risques d'accident.	X			X				X	
85. Etablir les rapports sur les accidents impliquant les élèves, en utilisant les formules appropriées.	X			X				X	
86. Respecter les prescriptions légales et morales concernant les responsabilités des professeurs.	X			X				X	
87. Suivre et respecter les prescriptions légales et les règlements régissant l'engagement d'élèves stagiaires.	X			X				X	
88. Etablir, pour la classe ou l'atelier, l'ordre du jour réglementaire (marche à suivre) qui sera suivi par les élèves chaque jour et veiller à ce qu'il soit respecté.	X			X			X		
89. Etablir, de concert avec les élèves, des normes précisant quel comportement peut être considéré acceptable dans les classes et les laboratoires des cours professionnels. Respecter ces normes ainsi que les normes générales de l'école relatives au comportement attendu de l'élève.	X			X			X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: V

Titre: ADM INISTRATION

31

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
90. Encourager les élèves à faire preuve de discipline personnelle. Etablir une série de mesures disciplinaires plus ou moins rigoureuses et appropriées aux différentes circonstances où des mesures disciplinaires sont nécessaires. Appliquer les mesures disciplinaires qui s'imposent lorsque les normes de l'école sont violées.	X			X			X		
91. Mettre en oeuvre le programme d'études conformément aux directives du ministère de l'Education du Québec en matière d'enseignement professionnel.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: VI

Titre: ORIENTATION

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATIO INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
92. Aider les élèves à définir et à analyser leurs aspirations en matière d'études et de carrière ainsi que leurs objectifs personnels.	X			X			X		
93. Apprendre aux élèves comment s'analyser pour mieux se connaître et découvrir par exemple leurs intérêts personnels, leurs aptitudes vendables, leurs besoins en matière d'études avancées et leur façon d'étudier.	X			X			X		
94. Montrer aux élèves comment développer des attitudes positives afin qu'ils acquièrent des habitudes de travail satisfaisantes, fassent du bon travail et travaillent efficacement avec des personnes de différents milieux.	X			X			X		
95. Etablir des relations de travail constructives avec les élèves et leurs familles en s'intéressant à eux personnellement et en étant toujours disposé à les conseiller.	X			X			X		X
96. Utiliser ses qualités personnelles en matière de communication et de relations interpersonnelles afin de discuter, avec les élèves, les parents et les confrères de travail, des besoins pédagogiques, professionnels et personnels des élèves.	X			X				X	
97. De concert avec les services étudiants, élaborer et établir le système nécessaire pour acquérir et mettre à jour les renseignements concernant les emplois et les possibilités d'emploi et faire en sorte que le système soit facile d'accès pour les élèves.	X			X				X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: VI

33

Titre: ORIENTATION

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
98. Travailler en étroite collaboration avec d'autres professeurs et des personnes ressources compétentes afin de fournir aux élèves des renseignements professionnels et pédagogiques qui les aident à résoudre leurs problèmes personnels.	X			X			X		
99. Concevoir et mettre en oeuvre un programme de placement pour les élèves, de concert avec les services étudiants.	X					X		X	
100. Travailler de concert avec les services étudiants à aider les diplômés à se préparer aux entrevues avec les employeurs éventuels.	X			X				X	
101. Rédiger des lettres de recommandation pour les élèves.	X			X			X		
102. Fournir aux orienteurs des renseignements sur le rendement des élèves. Echanger continuellement des renseignements, y compris sur les exigences requises pour s'inscrire à un programme professionnel précis.	X			X			X		
103. Déterminer dans quels cas et à quelles conditions les élèves seront dirigés vers les orienteurs ou d'autres spécialistes.	X			X				X	
104. Analyser pour quelles raisons les élèves abandonnent ou interrompent le programme d'enseignement professionnel.	X				X			X	X

GROUPE D'APTITUDES numéro: VI

Titre: ORIENTATION

34

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
105. Recueillir et analyser les statistiques de RELANCE concernant le placement, l'embauche et la formation de chaque diplômé de cours professionnel au niveau d'une école en particulier et au niveau régional en général.	X				X		X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: VII

Titre: LES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA COLLECTIVITÉ

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
106. Participer à l'élaboration de politiques concernant les relations entre l'école et la collectivité, conformément à la philosophie du programme d'enseignement professionnel.	X					X	X		
107. Planifier et diriger les activités destinées à favoriser les relations entre l'école et la collectivité afin que le programme d'enseignement professionnel soit constamment perçu d'une façon positive et obtenir les autorisations nécessaires.	X					X		X	
108. Fournir des documents écrits tels que dépliants, communiqués de presse, articles de journaux et placards, afin de promouvoir l'enseignement professionnel.	X					X		X	
109. Organiser une visite de l'école afin de familiariser la population locale avec le programme d'enseignement professionnel, ou y prendre une part active.	X					X		X	
110. Participer aux activités organisées par la collectivité, les entreprises ou les industries.	X					X	X		
111. Collaborer avec les groupements municipaux et sociaux et les associations d'entraide, au niveau professionnel et communautaire, afin d'améliorer l'image du programme d'enseignement professionnel.	X				X		X		

GROUPE D'APTITUDES [illegible]

36 Titre: LES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA COLLECTIVITÉ

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
112. Etablir et entretenir des relations efficaces avec les syndicats, les organisations regroupant la direction et le personnel des entreprises.	X					X		X	
113. Entretenir de bonnes relations avec les autres écoles.	X					X		X	
114. Entretenir des relations avec les représentants des syndicats, des employeurs, des bureaux de placement, des organismes communautaires et le personnel du MEQ.	X				X		X		
115. Prendre connaissance des sondages d'opinion auprès des parents et de la collectivité afin de savoir comment ils perçoivent le programme.	X				X		X		
116. S'informer auprès du public concerné pour savoir ce qu'il attend du programme d'enseignement professionnel.	X				X			X	
117. Se renseigner auprès des organismes étudiants (y compris le conseil étudiant) pour connaître de quelle façon l'élève d'un cours professionnel est perçu dans l'école.	X				X			X	

GROUPE D'APTITUDES numéro: VIII

Titre: LES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATIO INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
118. Demander à la direction de l'école l'autorisation de former une association d'élèves des cours professionnels.	X				X		X		
119. Renseigner les membres éventuels et leurs parents sur les buts, les activités et les idéologies de l'association d'élèves des cours professionnels.	X				X		X		
120. Diriger les activités d'initiation de l'association afin d'informer les nouveaux élèves, d'élire les directeurs et de les établir officiellement.	X				X		X		
121. Elaborer, de concert avec les élèves, le programme annuel des activités de l'association.	X				X		X		
122. Superviser les activités sociales et éducatives de l'association.	X				X		X		
123. Faire participer les élèves, les parents et les membres de la collectivité en dirigeant les activités de l'association et en en faisant la publicité.	X				X		X		
124. Recueillir et conserver les publications, guides et albums à découpures pertinents aux activités de l'association.	X					X	X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: VIII

Titre: LES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES

38

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATIO INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
125. Faire en sorte que l'association d'élèves des cours professionnels s'affilie à des associations professionnelles locales et nationales. Etablir les rapports annuels et donner des conseils aux élèves qui s'inscrivent aux concours locaux et nationaux.	X				X		X		
126. Déterminer à quels concours régionaux et nationaux les élèves des cours professionnels peuvent participer. Contribuer à l'établissement des règles et des méthodes requises pour les concours entre les élèves de la région. Participer aux concours et agir en qualité de conseiller ou de juge.	X				X		X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: IX

Titre: LA COORDINATION

39

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATIO INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
127. Trouver le milieu de travail approprié à la personnalité, aux intérêts et à l'expérience de l'élève stagiaire.	X			X			X		
128. Elaborer et mettre en oeuvre un programme de supervision axé sur la formation en cours d'emploi. Faire connaître le programme à la direction de l'école et à l'entreprise qui engage l'élève.	X			X			X		
129. Tenir compte des recommandations de l'entreprise qui offre la formation afin de traiter des points faibles en classe.	X			X				X	
130. Evaluer la qualité de la formation en cours d'emploi reçue par l'élève.	X			X			X		
131. Encourager les appréciations entre employeur et employé à la fin de la période de formation.	X					X		X	
132. De concert avec les services étudiants, aider l'élève à se trouver du travail à la fin du programme de formation professionnelle.	X			X				X	
133. Donner un enseignement correctif en classe afin de corriger les lacunes relevées au cours de la formation.	X			X				X	

40

GROUPE D'APTITUDES numéro: X

Titre: LE RÔLE DU PROFESSIONEL ET SON PERFECTIONNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATIO INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
134. Connaître le code d'éthique professionnelle de l'enseignement et s'y conformer.	X			X				X	
135. Agir avec une philosophie professionnelle conforme aux objectifs de la profession d'enseignant en général et à ceux de l'enseignement général et professionnel en particulier.	X			X			X		
136. Discuter des visites d'observation, des innovations et de différentes idées avec d'autres membres de la profession.	X			X			X		
137. Seconder les associations professionnelles en devenant membre de ces associations et en assistant aux réunions.	X			X			X		
138. Agir en qualité de directeur ou de président des comités et représenter l'école aux réunions régionales, provinciales et nationales.	X					X		X	
139. Rédiger des articles ou des ouvrages professionnels.	X				X			X	
140. Diriger des projets de recherche sur la collecte des données ou y participer.	X				X		X		
141. Aider les nouveaux professeurs à se familiariser avec le système scolaire.	X				X		X		

40

GROUPE D'APTITUDES numéro: X

41 Titre: LE RÔLE DU PROFESSIONNEL ET SON PERFECTIONNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
142. Pouvoir s'évaluer soi-même en utilisant des techniques telles que l'analyse de soi et les évaluations de la direction et des autres professeurs.	X			X				X	
143. Se recycler professionnellement en s'inscrivant à des programmes de formation supérieure, d'extension ou de formation en cours d'emploi.	X				X			X	
144. Se tenir au courant des développements récents en lisant des publications spécialisées et en acquérant de nouvelles aptitudes professionnelles. Inscrire ces activités à mesure dans un dossier personnel professionnel.	X					X	X		
145. Expliquer les politiques et les règlements de la commission scolaire locale à l'élève-maître et aux professeurs éventuels.	X					X	X		
146. Superviser les élèves-maîtres d'une façon positive en leur confiant des responsabilités pertinentes, en planifiant des activités constructives et en donnant le bon exemple.	X				X			X	
147. Etablir les demandes requises pour obtenir des fonds de l'extérieur afin d'effectuer des recherches, de mettre en oeuvre des programmes de formation, d'élaborer des programmes d'études ou d'organiser certaines activités.	X				X		X		

GROUPE D'APTITUDES numéro: X

42 Titre: LE RÔLE DU PROFESSIONNEL ET SON PERFECTIONNEMENT

ÉNONCÉ DES APTITUDES	PERTINENTE AUX PROFESSEURS DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	NON PERTINENTE AUX PROF. DE DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	NON ESSENTIELLE À LA QUALIFICATION INITIALE	LE GROUPE N'EST PAS UNANIME	LIBELLÉ ACCEPTÉ TEL QUE RÉDIGÉ INITIALEMENT	LIBELLÉ MODIFIÉ PAR LE GROUPE	UN DEUXIÈME VOTE EST NÉCESSAIRE POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ
148. Lire et interpréter les résultats des recherches en tant que consommateur et chercheur.	X				X		X		
149. Avoir une bonne notion de l'enseignement axé sur l'emploi et de ses rapports avec l'enseignement professionnel.	X			X			X		
150. Acquérir et conserver des documents de base pour son usage personnel.	X			X			X		
151. Entretenir de bonnes relations de travail avec les autres professeurs de l'école.	X			X			X		
152. Connaître et interpréter les principales lois provinciales qui ont présidé à la création du système d'enseignement professionnel actuel et qui précisent son mode de financement.	X					X		X	
153. Favoriser l'harmonie et l'équilibre entre les éléments professionnels et les éléments académiques du système scolaire en général.	X			X			X		

APPENDIX 2

Three Models for Investigating the Validity of Vocational Competencies

Characteristics of the Model	Identification of Models		
	Expert Consensus	Product Assessment	Logical Analysis
Investigation procedures	Experts' opinions are obtained and systematically examined to determine the extent to which they concur as to the need for the competency.	Data obtained from systematic observation of the extent to which workers use the competency is examined in relation to the quality of their products.	The objectives and general nature in relation to the broader purposes of the vocation are examined. Knowledge (facts, principles, values, etc.) from a variety of sources is used to make judgments.
Tools and techniques	Interviews and surveys using checklists and questionnaires are conducted.	Systematic observation of workers on-the-job with checklists and guides for recording frequency are used.	Analysis, reflective thinking, inference, and judgment, summarized in propositions, treatises, and theses suggest the main tools and techniques.
Validity criteria	Valid competencies are those which experts say are important to effective job performance.	Valid competencies are those which are performed by workers whose performance results in satisfying the job's objectives.	Valid competencies are those which are logically essential to effective job performance.
Analysis and conclusions.	The difference between means, distributions of sets of scores, and the rank order of opinions on a number of competencies are used.	Differences between means and distributions of sets of scores relating to frequency of occurrence are used.	Reflective thinking, logic, and inference are used.

JOHNSTON (1977)

APPENDIX 3

CRITERION TABLE FOR CONSENSUS DECISION-MAKING

	Strong Agreement		Weak Agreement	
N	Number in Agreement	Probability Level	Number in Agreement	Probability Level
5	5	.03	4	.15
6	6	.01	5	.09
7	6	.05	5	.16
8	7	.03	6	.10
9	7	.07	6	.16
10	8	.04	7	.11
11	8	.08	7	.16
12	9	.05	8	.12
13	9	.08	8	.15
14	10	.06	9	.12
15	11	.04	10	.09
16	11	.06	10	.12
17	12	.04	11	.09
18	12	.07	11	.12
19	13	.05	12	.09
20	13	.07	12	.12
21	15	.04	14	.09
22	15	.07	14	.14
23	16	.05	15	.10
24	16	.07	15	.15
25	17	.05	16	.11
26	17	.08	16	.16
27	18	.06	17	.12
28	19	.04	18	.09
29	20	.05	18	.13
30	20	.05	19	.10
31	20	.07	19	.14
32	21	.05	20	.11
33	21	.08	20	.15
34	22	.06	21	.11
35	23	.04	2	.09

COMPETENCY CLUSTER Number: II

Title: PLANNING OF INSTRUCTION

COMPETENCY STATEMENT	RELEVANT FOR OUR NEEDS	NOT RELEVANT FOR OUR NEEDS	ESSENTIAL FOR INITIAL CERTIFICATION	NOT ESSENTIAL FOR INITIAL CERTIFICATION	APPROPRIATE AS WORDED	IN NEED OF MODIFICATION	SUGGESTED MODIFIC
22. Develop supportive instructional materials for implementing teacher lessons. Include charts, programmed materials, duplicated material, and overhead transparencies.							
23. Utilize audiovisual teaching aids and devices such as movie projectors, film strip projectors, tape recorders and instructional television.							
24. Establish criteria for the selection of textbooks, instructional supplies and materials, and commercially developed instruction aids.							
25. Combine all material from competencies 16-24 into a comprehensive course of study organized into a course description, performance objectives, instructional content, student learning activities, teacher notes and activities, reference materials, evaluation criteria and support materials.							
26. Plan and implement special instructional strategies and activities for disadvantaged and handicapped students.							
27. Establish an instructional library with a filing and checkout system for resource materials.							
28. Provide student instructional activities and organizational information for substitute teachers.							
29. Conduct a review of the literature, obtain curriculum guides, and utilize MEQ guidelines in planning and writing curriculum materials.							

APPENDIX 5

List of Participants Who Assisted in Validation Process

Bailey, Miriam	Consultant, Technical Vocational Education, LaurenVal School Board.
Blacklock, Thomas	Planning Officer, Protestant School Board of Greater Montreal
Brown, Bruce	Consultant, Industrial Arts, Protestant School Board of Greater Montreal
Cooper, June	Director and Assistant Professor, Division of Vocational Education, McGill University
Dottin, Frank	Coordinator and Teacher of Vocational Education, LaSalle Catholic Comprehensive School
Dixon, Kenneth	Director of Instructional Services, Protestant Regional School Board of Chateauguay Valley.
Dolan, Richard	Consultant for Vocational Education, Lakeshore School Board
Kussel, Joseph	Associate Professor, Division of Vocational Education, McGill University
Kondziolka, Bernard	Pedagogical Consultant Tech.-Voc. Education, CECM (English Sector)
Luckow, James	Instructor, Mechanical Technology, Dawson CEGEP
Malorni, Robert	Department Head, Macdonald Cartier, Chambly Regional School Board
McWethy, David	Associate Professor, Division of Vocational Education, McGill University
Noon-Ward, Douglas	Executive Assistant, Provincial Association of Catholic Teachers
Patton, Gregory	Assistant Professor, Division of Vocational Education, McGill University
Reid, Emily	Associate Professor, Department of Secondary Education, McGill University
Roth, Suzanne	Consultant, Business Education, Protestant School Board of Greater Montreal
Thompson, Frank	Vocational Education Teacher, LaSalle (Protestant) Comprehensive School

Thompson, Gary	Teacher, Laurentian School Board
Wallace, Margaret	Consultant, Home Economics, Protestant School Board of Greater Montreal
Welch, Malcolm	Industrial Arts Teacher, Riverdale High School, Pierrefonds

APPENDIX 6

BIBLIOGRAPHY

Adamsky, Richard A. Utilization of Performance-Based Modules in Teacher Education Programs. Columbus, Ohio: The Center for Vocational Education, Ohio State University, 1973.

Bensen, M. James et al. The Industrial Education Teacher's Professional Tasks. Wisconsin University, Stout, Menomonic, Department of Industrial Teacher Education, July, 1974.

Byrd, Flossie M. The Role of Teacher Education Institutions: Selection of Teachers - Basic Competencies Needed. Ohio State University, Columbus: The Center for Vocational Education, March, 1966.

Clarke, Dennis et al. Competency-Based Vocational Teacher Education: An Annotated Bibliography. Division of Vocational Education, Georgia University, Athems, 1974.

Cook, Fred and Rita Richie. A Competency-Based Program for Preparing Vocational Teachers. Wayne State University, Detroit, Michigan, (undated).

Cotrell, Calvin et al. Model Curricula for Vocational and Technical Teacher Education. Columbus, Ohio: The Center for Vocational and Technical Education, Ohio State University, 1971.

Courtney, E. Wayne and Harold Halfin. Competencies of Vocational Teachers: A Factor Analysis of the Training Needs of Teachers of Occupational Education. Oregon State University, Corvallis, Department of Statistics, 1969.

Ely, Ron H. Perfomance-Based Professional Education In-Service Needs of Secondary Level, Occupational Teachers in New York State. State University of New York, Ithaca, June, 1973.

Everts, Joan and Billy Pope. Basic Competencies for Beginning Teachers of Vocational Home Economics. EPDA Consortium for Northeast Texas, Texas Technical University, (undated).

Exemplary Competency-Based Vocational Teacher Education Project: Competency and Criteria Identification Phase. Florida State University, Tallahassee, 1976.

Finch, Curtis R. et al. Performance-Based Curricula for Vocational Teachers. ERIC Document, ED 109348, 1974.

Finch, Curtis and James B. Hamilton. Perfomance-Based Teacher Education Curricula: Implications for Programs. ERIC Document ED 109377, 1973.

Hillison, John and Curtis Fitch. Competency-Based Vocational Education: Implications for Vocational Teacher Education. ERIC Document ED 174800; CE 022347, May, 1979.

Huffstutler, E. Vaughn and Earl McCallon. Study of Needs for Vocational-Technical Professional Personnel Development in Texas. Texas Education Agency, Austin, Division of Occupational Research and Development, 1973. ERIC Document ED 087905.

Johnson, Charles E. A Comparative Analysis of Three Basic Designs for Competency Validation. Paper presented at the Annual Meeting of the Georgia Research Association, Atlanta, 1977.

Knaak, William C. Competency-Based Vocational Education: A Review. Information Series No. 115. ERIC Document ED 149184; CE 014693, 1977.

Korb, A. W. A Performance-Based Education Program in Vocational-Technical Teacher Education. Final Report, Northern Montana College, Havre, 1975.

Linstone, Harold A. and Murray Turoff (Eds.). The Delphi Method: Techniques and Applications. Reading, Mass.: Addison-Wesley Publishing Co., 1975.

Perkins, Lawrence H. Competencies of Trade and Industrial Teachers: As Perceived by Teachers, Supervisors, School Administrators, and Teacher Educators. Florida State Advisory Council on Vocational and Technical Education, Tallahassee, University of West Florida, Pensacola, July, 1975.

Performance-Based Teacher Education Modules: Series of 100 Booklets. Ohio State University, Columbus: The Center for Vocational Education, 1978.

Resnick, Harold and Shirley Carmody. Validation of the Competencies Needed by Vocational Career Educators: Phase I. Division of Occupational Education, Massachusetts Department of Education, Boston, Mass., 1977.

Resnick, Harold and Shirley Carmody. Validation of Competencies Needed by Vocational Education Teachers, Middle Managers and Administrators: Phase II. Division of Occupational Education, Massachusetts Department of Education, Boston, Mass., 1977.

Richey, Rita C. Vocational and Applied Arts Education Pre-Certification Teacher Education Program: Competency and Performance Hierarchies. Vocational and Applied Arts Education, Wayne State University, Detroit, Michigan, 1974.

Spaziani, Richard L. and Wayne Courtney. The Application of Bloom's Cognitive Taxonomy to Selected Professional Education Competencies. Oregon State University, Corvallis, Division of Vocational, Adult and Community College Education, July, 1971.

Vogler, Daniel E. and Gregory Patton. The Development and Implementation of Pre-Service and In-Service Occupational Teacher Education Programs Designed to Meet Certification and Baccalaureate Degree Requirements. Ann Arbor, Michigan University, School of Education, 1974. ERIC Document ED 099567.

Walsh, John F. Teacher Competencies in Trade and Industrial Education. Washington, D.C.: Division of Vocational Education, Office of Education and Welfare, OE-84006, U.S. Government Printing Office, 1960.